

Décision n° 2024-DEC-008

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE, AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES, POUR LA REFECTION TOTALE DE LA TOITURE DU RESTAURANT MUNICIPAL DE BEAUCHAMP**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération DEL n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise une subvention au titre du fonds départemental d'aide à l'investissement des collectivités ;

Considérant que la Ville de Beauchamp est éligible à ce dispositif et répond aux critères requis,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De déposer une demande de subvention auprès du département du Val d'Oise, au titre du fonds départemental d'aide à l'investissement des collectivités, pour la réfection totale de la toiture du restaurant municipal ;

**Article 2** : Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Coût HT	Aléas 10%	Total HT	Montant subvention sollicité
REFECTION TOITURE TERRASSE PHASE 1 RESTAURANT SCOL AIRE	101 990,00 €	10 199,00 €	<b>112 189,00 €</b>	28 047 €
REFECTION TOITURE TERRASSE PHASE 2 RESTAURANT SCOL AIRE	66 666,00 €	6 666,60 €	<b>73 332,60 €</b>	18 333 €
Total			<b>185 521,60 €</b>	46 380 €

**Article 3** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

**Article 4** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le



Le Maire,

Françoise NORDMAN

01 FEV. 2024

Mairie de Beauchamp  
Place Camille Fouinat  
95250 Beauchamp

Tél. 01 30 40 45 45  
www.ville-beauchamp.fr  
f

Accusé de réception en préfecture  
095-219500519-20240131-2024-DEC-008-AR  
Date de réception préfecture : 01/02/2024